

Mettre en place une démarche organisationnelle paritaire de prévention de la violence (Julie Bastien, ASSTSAS)



Plan de la présentation

- **Conditions facilitantes** pour la mise en place d'une démarche de prévention de la violence
- **Processus décisionnel** pour la prévention et la gestion de la violence
- **Mécanismes de soutien** et de suivi pour rassurer et sécuriser les travailleurs victimes de manifestation de la violence
- **Mise en place** des mesures correctives

2

 Colloque ASSTSAS

Conditions facilitantes pour la mise en place d'une démarche de prévention de la violence

- Démarche paritaire
- Identification des besoins prioritaires connus par :
 - les travailleurs
 - les employeurs
 - les syndicats
- Implication de tous dans l'élaboration du processus en prévention
- Validation dans le milieu de travail

3

 Colloque ASSTSAS

Processus décisionnel

- Permet d'établir les lignes directrices des actions à poser pour la prévention et la gestion des manifestations de violence
- Permet de préciser les étapes à suivre lors des manifestations de violence de la clientèle envers les travailleurs

4

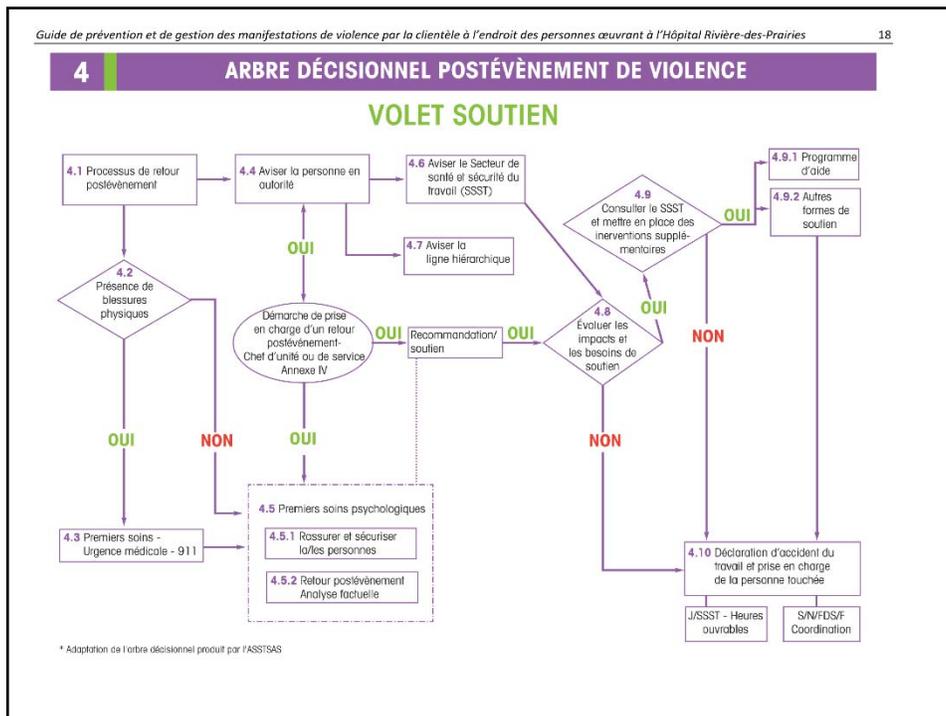
 Colloque ASSTSAS

Le volet soutien

- Processus par lequel on s'assure de façon prioritaire que les victimes ou les témoins d'une manifestation de violence reçoivent, selon leurs besoins, tout le soutien et l'aide nécessaire

7

Colloque ASSTSAS



Démarche de retour post-événement Oméga

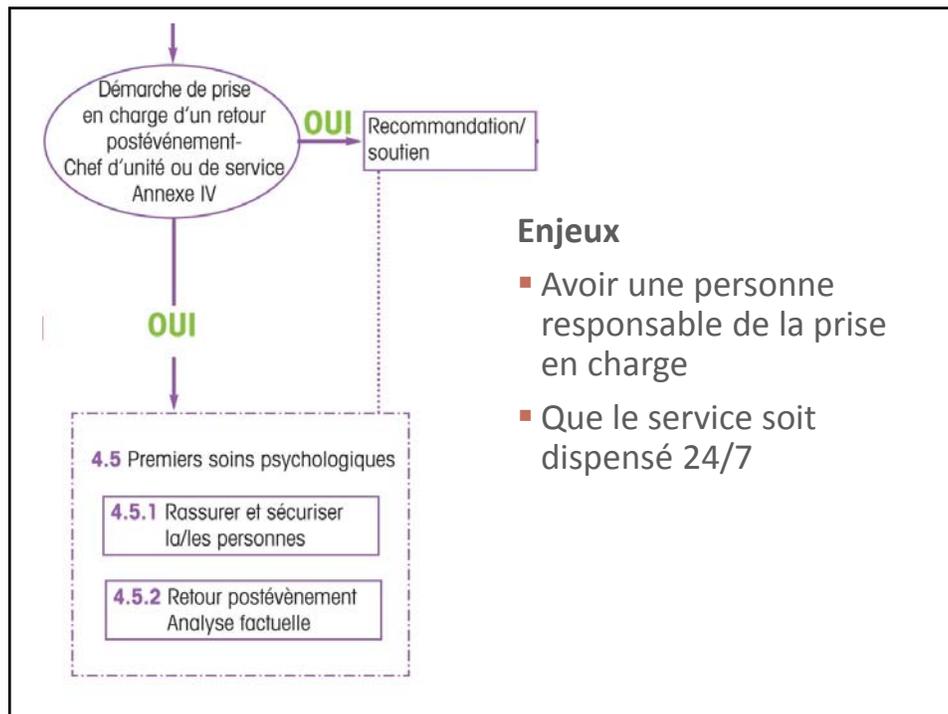
- 1^{re} étape
Assurer une prise en charge des travailleurs après un acte de violence aux plans physique et psychologique
- 2^e étape
Procéder à l'analyse factuelle pour dégager des pistes d'amélioration dans les 24 heures suivant l'événement

Pourquoi ?

Pour diminuer les impacts de la violence sur les travailleurs

9

Colloque ASSTSAS



Enjeux

- Avoir une personne responsable de la prise en charge
- Que le service soit dispensé 24/7

Le rôle de la personne responsable de la démarche de prise en charge lors d'un retour post-événement

- Rassurer et sécuriser le secteur
- Évaluer les impacts et les besoins de soutien
- Assurer la mise en place de l'analyse factuelle
- Ressortir les recommandations et les mesures correctives
- Mettre en place les interventions supplémentaires immédiatement
- S'assurer que le service soit dispensé 24/7 pour tous les travailleurs

11

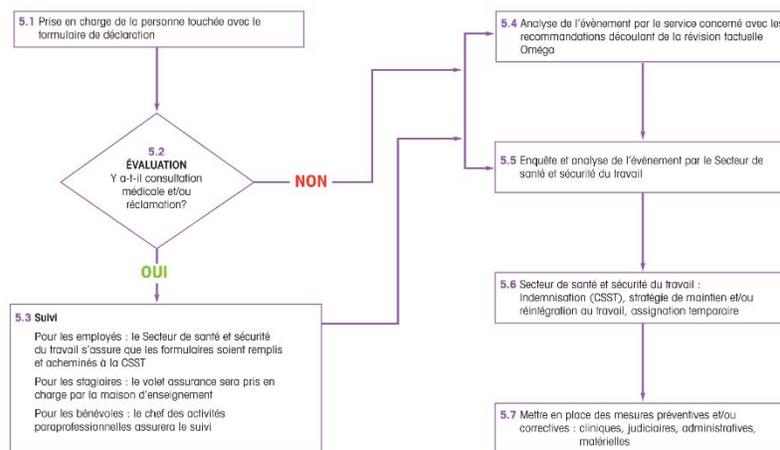
Colloque ASSTSAS

Guide de prévention et de gestion des manifestations de violence par la clientèle à l'endroit des personnes œuvrant à l'Hôpital Rivière-des-Prairies

22

5 ARBRE DÉCISIONNEL POSTÉVÈNEMENT DE VIOLENCE

VOLET ADMINISTRATIF



* Adaptation de l'arbre décisionnel produit par l'ASSTSAS

Mise en place des mesures correctives

- Mesures :
 - administratives
 - judiciaires
 - cliniques
 - matérielles

13

 Colloque ASSTSAS

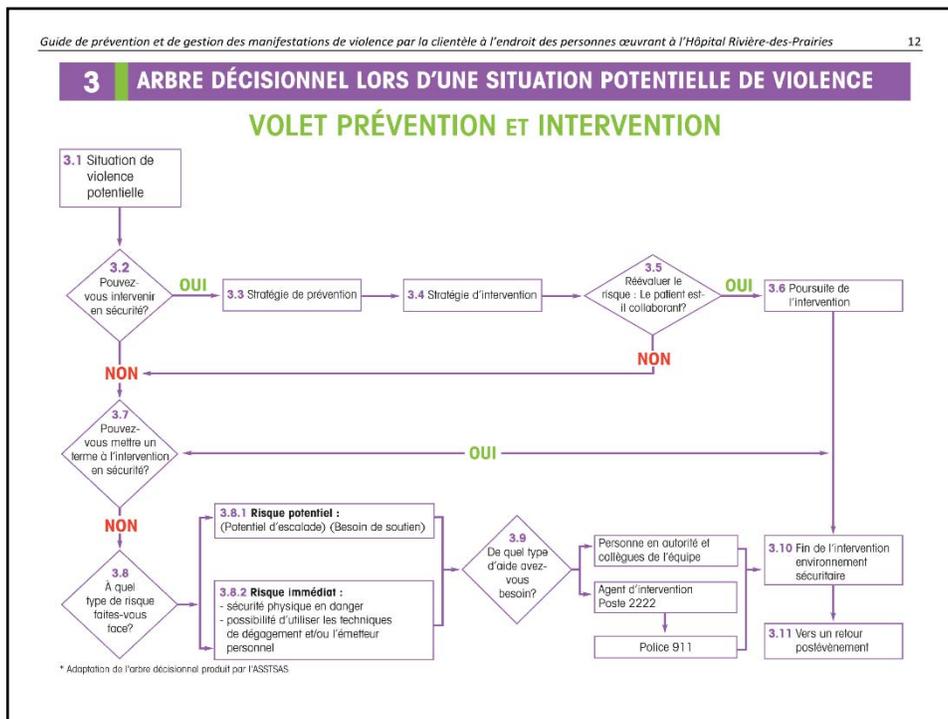
Stratégies de prévention

- Portez des vêtements adaptés à vos activités
- Évaluez et déterminez l'endroit où vous devrez faire une intervention de façon sécuritaire
- Avisez votre équipe de vos activités
- Assurez-vous que votre environnement est sécuritaire lorsque vous êtes seul
- Gardez toujours une distance de 2 à 3 mètres entre la personne et vous (sinon soyez vigilant)
- Positionnez-vous de façon à annuler ou à diminuer le risque d'agression par-derrière, en vous plaçant le dos au mur
- Demandez de l'aide

14

 Colloque ASSTSAS

Mettre en place une démarche organisationnelle paritaire de prévention de la violence (Julie Bastien, ASSTSAS)



Références

- Hôpital Rivière-des-Prairies, Septembre 2013
« *Guide de prévention et de gestion des manifestations de violence par la clientèle à l'endroit des personnes œuvrant à l'Hôpital Rivière-des-Prairies* »